



MAIRIE DE LES MARTRES-SUR-MORGE

13, rue des écoles
63720 Les Martres-Sur-Morge
Téléphone : 0473973891

Mail : lesmartressurmorge@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 063-216302158-20230316-202309-AR



Arrêté n° 2023-09

Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2023 Cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe

Le Maire des Martres-Sur-Morge,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°2023 02 018 du 15 mars 2023 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2022 046 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 06/04/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme CROCHET Catherine</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le secrétaire de Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LES Martres-Sur-Morge, le 16 mars 2023

Le Maire,

Eugène CHASSAGNE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.